



Déclaration liminaire CAPL MUTATIONS cadre B au 01/09/2016

Madame la Présidente,

Depuis maintenant plusieurs mois, les salariés de ce pays, à l'appel de FO, CGT, SOLIDAIRES et des syndicats de jeunesse manifestent y compris par la grève, leur rejet de la Loi Travail.

F.O.-DGFIP s'inscrit pleinement dans ce combat considérant qu'il est celui de tous les salariés du privé comme du public.

En recourant une nouvelle fois au 49.3, arme constitutionnelle, le Premier Ministre et le Président de la République effectuent un passage en force final sur un projet de loi ultra minoritaire.

Pour FORCE OUVRIÈRE cela constitue de nouveau un véritable déni de démocratie : l'autoritarisme est la face visible de l'impuissance .

Le combat contre ce projet de Loi continue.

Dans la Fonction Publique, les attaques ne sont pas moindres : le lien entre la loi travail et la casse des statuts est évident.

La mise en place de PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) présenté comme "la poule aux oeufs d'or " par ses défenseurs signataires se traduit en réalité en "poudre aux yeux" pour les agents.

Le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) met en place la rémunération au mérite que FO condamne.

Le gouvernement a commandé un rapport sur le temps de travail dans la Fonction Publique. Les préconisations de ce rapport constituent pour beaucoup de nouvelles attaques contre les fonctionnaires et apparaissent surtout destinées à pallier la pénurie d'emplois.

À la DGFIP, le Directeur Général, à l'instar du Premier Ministre, privilégie le passage en force en érigeant en « Lignes directrices » ce qui était jusqu'alors présenté comme des pistes de réflexions. **F.O.-DGFIP** y est opposé. L'ensemble de ces lignes constitue à la fois une provocation et un plan de liquidation des services de la DGFIP.

Les suppressions d'emplois y sont présentées comme inéluctables tout comme la diminution constante des moyens budgétaires.

Selon le DG, il n'y aurait donc plus d'autre solution que de regrouper, simplifier et restructurer à tout va :

- fusions et suppressions de Trésoreries, SIP, SIE,
- visa en mode industriel des mandats et des titres de recettes dans des centres de services commun (CSC) abusivement dénommés service d'appui au réseau (SAR),
- régionalisation de la programmation du contrôle fiscal, de l'expertise domaniale,
- numérique et centres de contact en lieu et place du service de proximité,
- prélèvement à la source
- et télétravail subi.

Loi Travail, PPCR, RIFSEEP, réformes de structures incessantes à la DGFIP, relèvent d'une même logique d'austérité budgétaire, d'autoritarisme social et de tentative de mise à mort du service public que FORCE OUVRIÈRE combat.

Concernant la CAPL d'aujourd'hui, FO-DGFIP MOSELLE déplore la situation des effectifs, qui s'aggrave année après année.

**Au déficit de 28,2 agents de catégorie C s'ajoute un déficit de 8,1 agents B.
(-36,3 B+C au 01/09/2016 pour le département de la MOSELLE.)**

Il va falloir, Madame la Présidente, que vous nous expliquiez comment les services vont pouvoir continuer à fonctionner avec de tels manques de personnels.

Sur le terrain, les besoins de service public de proximité sont prégnants, et les attentes fortes de la part des partenaires du secteur local mais aussi des contribuables, qui continuent toujours aussi nombreux de solliciter les guichets de la DGFIP. Ils démontrent ainsi qu'ils sont encore bien loin de se « désintoxiquer » de notre accueil de proximité.

F.O.-DGFIP déplore le nombre croissant d'agents à la disposition du directeur (ALD Département ou ALD RAN). Ces agents affectés avec ce statut sont devenus la variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne les vacances d'emplois dans les structures et services.

FO DGFIP MOSELLE exige:

- **le respect de la règle de l'ancienneté administrative**
- **le retour de deux véritables mouvements par an pour les A et les B.**
- **l'arrêt des suppressions d'emplois :54% des suppressions d'emplois sont supportés en 2016 par la seule DGFIP qui aura perdu 20 000 agents depuis sa création en 2008.**
- **le recrutement de l'intégralité des listes complémentaires pour tous les concours A ,B et C .**
- **et le comblement de tous les emplois vacants.**